



## PRÉFET DE LA VENDÉE

**Direction Départementale de la Protection  
des Populations de la Vendée**

La Roche-sur-Yon, le 27 août 2015

Service ENVIRONNEMENT

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nos Réf. : 15-0502/NR/BD

Dossier suivi par : Mme Nelly REIGNIER

Courriel : ddpp@vendee.gouv.fr

Téléphone : 02 51 47 10 10 – Fax : 02 51 47 12 00

## RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Objet : Elevage de volailles

Mme MOINARD Martine - Régularisation reprise  
d'élevage et réactualisation plan d'épandage

**Demande d'autorisation d'exploiter**

### **PRÉSENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE**

Madame MOINARD Martine a repris la suite de Monsieur POIRON André, autorisé par arrêté n° 04-DRCLE/1-269 du 24 mai 2004 pour un élevage de 60 000 animaux équivalents volailles au lieu-dit « le Chatenay » sur le territoire de la commune de la CHAIZE LE VICOMTE.

### **SITUATION ADMINISTRATIVE**

L'arrêté d'autorisation n° 04-DRCLE/1-269 du 24 mai 2004 est toujours d'actualité et la situation de Madame MOINARD Martine est à régulariser.

### **PROJET**

Madame MOINARD Martine a donc repris l'exploitation depuis le 9 mars 2010 avec les mêmes effectifs et sans construction nouvelle. Depuis cette date, la situation est restée sans suite. Après une inspection effectuée par Mme REIGNIER en 2014, inspectrice de l'environnement, le plan d'épandage avait été modifié puisque l'ancien exploitant épandait une partie des effluents sur ses terres et celles d'un tiers sur la commune du TABLIER. Le projet consiste donc à la régularisation de l'exploitation de Madame MOINARD qui envoie les effluents émis de son élevage chez Monsieur BODIN Benoît ce qui constitue un changement notable de l'installation soumise au régime de l'autorisation.

Monsieur BODIN a réalisé un avenant de son plan d'épandage en 2010 avec les conventions de reprise des effluents de M. FRUCHARD Didier, M. HERVE Jean-Pierre et de Mme MOINARD Martine.

### **MOTIVATION**

Madame MOINARD Martine souhaite continuer l'exploitation de cet élevage de volailles et être conforme à la réglementation en vigueur.

### **PLAN D'EPANDAGE**

L'exploitation de Madame MOINARD Martine ne dispose pas de surface agricole utile pour épandre le fumier de volailles et fait appel à un prêteur : Monsieur BODIN Benoît de SAINTE PEXINE.

La valeur fertilisante des déjections produites annuellement par l'exploitation de Madame MOINARD Martine est la suivante :

Espèces	Pour 60 000 poulets standard légers export	
Volailles	Azote	Phosphore
	8580 unités	8190 unités

Le bilan global de fertilisation de l'exploitation receveuse (Monsieur BODIN Benoît) répond aux prescriptions de la réglementation des installations classées et aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne. Le bilan CORPEN est en annexe de ce rapport.

L'assoulement de l'exploitation de Monsieur BODIN Benoît est le suivant :

- blé tendre : 30 ha
- orge d'hiver : 5 ha
- blé dur : 30 ha
- maïs grain : 15 ha
- maïs grain irrigué : 50 ha
- tournesol : 10 ha
  
- prairies permanentes : 9 ha
- prairies temporaires implantées pendant moins de 4 ans : 2 ha

## AVIS

<b>DDTM (1)</b>	Avis réservé levé par un complément apporté par Monsieur BODIN
<b>Conseils Municipaux</b>	
<b>LA CHAIZE LE VICOMTE</b>	Aucune observation particulière n'a été émise
<b>LES PINEAUX</b>	Aucune observation particulière n'a été émise
<b>MOUTIERS SUR LE LAY</b>	Sans observation
<b>SAINTE-PEXINE</b>	Sans observation

La DDTM a émis un avis réservé sur le dossier nécessitant des précisions notamment sur l'application du 5<sup>ème</sup> programme d'action nitrates en ce qui concerne la gestion des fumiers exportés, un complément de dossier transmis par e-mail le 9 juin 2015 a permis de lever les réserves émises par la DDTM.

### Avis de l'Inspecteur de l'Environnement :

Compte tenu de ces éléments et du projet d'arrêté ci-joint, considérant que la réalisation des épandages sur les terres du tiers permet une utilisation rationnelle des effluents produits, je propose au Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques de donner une suite favorable à la demande de Madame MOINARD Martine.

L'INSPECTRICE DE L'ENVIRONNEMENT,

*N.R.*



MME NELLY REIGNIER

P/LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION  
DES POPULATIONS DE LA VENDEE  
LE CHEF DU SERVICE ENVIRONNEMENT



Mme C. ANDRE – LE BARBU

(1) Direction Départementale des Territoires et de la Mer

# Synthèse de la fertilisation de l'exploitation

En cas de prêteur de terres, une fiche indépendante par prêteur

<b>Dénomination</b>	<b>Exploitation Bodin Benoit</b>		
<b>Adresse du siège</b>	<b>Les Epaissolles – Ste Pexine</b>		

Données issues du plan prévisionnel de fertilisation 2015	Azote N	Phosphore P
Effluents de bovins		
Effluents de volailles	15792	14478
Effluents de porcs		
<b>(1) Total effluents</b>	<b>15792</b>	<b>14478</b>
Exportations vers station de compostage		
Exportations vers prêteurs de terre		
<b>(2) Total exportation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>(3) Apports organiques sur le parcellaire de l'éleveur (1)-(2):</b>	<b>15792</b>	<b>14478</b>
(4) Apports minéraux sur le parcellaire de l'éleveur :	5514	0
<b>Apports totaux (3)+(4):</b>	<b>21306</b>	<b>14478</b>
Exportation cultures	21256	13122
Exportations fourrages	776	353
<b>Exports totaux par les plantes :</b>	<b>22032</b>	<b>13475</b>
<b>Solde global après minéraux :</b>	-726	1003
<b>SAU</b>	159	159
<b>Solde / ha SAU</b>	-4	6
+ 25 unités de P2O5/ha de prairies permanentes		
10 % supplémentaires sur les exportations		
<b>Solde global après application de la définition de l'équilibre de fertilisation par la doctrine régionale</b>		
<b>Solde/ha de SAU</b>		

L'assolement moyen pour (l'exploitant, le prêteur...) est le suivant :

Cultures/fourrages	Surfaces (ha)	Norme Corpen /culture - N	Norme Corpen /culture - P	Exportation en N	Exportation en P
<b>Prairies</b>					
Prairies permanentes	9	15	7	176	82
Prairies temporaires implantées pendant moins de 4 ans	2	17	7.5	366	161
Prairies temporaires implantées pour une période d'au moins 4 ans					
<b>Cultures</b>					
Mais grain irrigué	50	1.5	0.9	7751	4651
Mais grain	15	1.5	0.9	1650	990
Blé tendre	30	2.5	1	4534	1813
Blé dur	30	2.9	1	4279	1475
Orge	5	2.1	1	788	375
Tournesol	10	1.9	1.7	353	316

## **PLAN DE SITUATION DES PARCELLES D'EPANDAGE**

Echelle 1/25 000



Parcelles de M. POIRON A.

Plan 2





